

LE MADAWASKA

La Cie d'Imprimerie du Madawaska

EDMUNDSTON, N. B. 10 MAI 1917

G.-E. DION, Administrateur

L'esprit de Famille

Pour que nos foyers chacun soit heureux, à combien de fatigues nous consentons, que d'efforts sont dépensés ! Et parfois, avec un résultat qui paraît mince.

La cause ? — C'est que souvent nous cherchons et mettons le bonheur là où il n'est point.

Beaucoup voudraient que cet aimable personnage entrât dans leurs maisons à la façon des *mardis-gras* et *mi-carêmes* si gais et si tapageurs, qui divertissent par leurs bruyantes joyeusetés et facettes.

Or, sous pareil visage, nous courons après un bonheur en travesti. On ne vit pas en travesti. Et donc, il n'est pas possible que nous soyons satisfaits pleinement du fait d'héberger chez nous un bonheur qui n'a pour nous, amuser que rires et folies. Le rire n'est pas de mises à toutes les heures de notre vie.

Le bonheur qui ne fait que rire n'est point celui qu'il faut à nos foyers, mais bien celui qui est calme, simple, doux, le bonheur qui sait réfléchir, aimer, chanter, et aussi pleurer.

Comment attacher sous notre toit un tel hôte ?

Par la bonne vie en famille, déclare très justement un correspondant de *L'Action Catholique* ; cette vie en famille qui est empreinte d'une majestueuse et douce simplicité. Elle ne fait point rechercher à tout prix les passe-temps artificiels et tout de convention que le monde hypocrite de certains milieux a inventés pour donner le plaisir des sens à ceux qui ne sont pas sensibles au bonheur du cœur. Dans la vraie vie de famille, aucune de ces scènes à grands appareils, propres seulement à faire oublier aux gens de la maison qu'ils s'ennuient. Rien de factice, rien d'emprunté dans son jour-le-jour, ni dans ses fêtes mêmes.

Ses fêtes, hélas ! sont trop rares. Cela tient à ce que trop d'enfants sont élevés hors de la famille. Mais si rares que soient ses fêtes, chacun s'y sent à l'aise. Pour toute étiquette, y règne la vraie politesse des anciens. On se voit, on s'aime et tout le monde en est content.

« Comment nous assisté à quelque fête intime de certaines de nos familles chrétiennes très unies par ce lien sacré qu'on appelle l'esprit de nos familles ?... Non ? Alors, je vous le souhaite.

Comme ces réunions font du bien !. Aux enfants, d'abord qui éprouvent une satisfaction de nature rare à se montrer bons et reconnaissants envers leurs parents. Elles font du bien aux parents aussi. La gaie jeunesse leur rappelle les beaux jours d'autrefois. La tendresse aimante, leur fait oublier tant de peines, de peines, et les récompense un peu pour un dévouement qu'ils ont donné entier. La piété filiale dissipe leurs craintes ranime leurs espérances, car elle est gage de bénédictions durables pour leur foyer.

Ces heures intimes résument le meilleur du passé et remettent au cœur ce que le passé eut de plus fortifiant. Chacun de ceux qui vivent ces heures bénies en emporte, pour faire face à l'effort quotidien, un encouragement, une force. Dans la condition humaine, le meilleur de la vie sur terre n'est-il point fait de souvenance ?..

O sainte nostalgie des joies de famille qui ne laissent pas de troubler dans l'âme, et auxquelles on peut rêver à loisir sans rougir jamais !

Heureuses les demeures où un père et une mère président, qui savent et vivent cette vérité, et où parents et enfants ont le cœur enlaçé par l'esprit d'union, d'amour et d'accord, l'esprit de famille, source de telles joies et de vrai bonheur !

Lecteurs, une recette produit cet esprit de vie, la voici.

PARENTS, il faut garder chez vous vos enfants. S'ils font mal, corrigez-les sans faiblesse ni humeur. S'ils font bien, encouragez-les dignement, et sans leur inspirer d'orgueil. Intéressez-les encore aux choses de la famille, à son passé, aux luttes du présent, aux inquiétudes de son avenir. — Partagez le pain de vos enfants ; tempérez-les, s'il est besoin, mais ne les refroidissez pas. Toute sa vie durant, il convient qu'un enfant puisse se souvenir que chez ses parents, il était heureux au temps de son enfance !

Sachez aussi consoler leurs pleurs et chagrins de petits de 10 ans aussi bien que de 15 et 16 ans.

L'âme d'un enfant, en face de la douleur toujours dure à porter, se désempare si aisément, et parfois de façon irrémédiable, si elle n'est soutenue. L'adolescent est si prompt à se décourager devant l'effort solitaire.

Enfin que la vie à la maison soit rendue agréable et fortifiante pour vos enfants. Surtout, priez en famille. Dans la prière en commun, plus que par tout autre moyen, les âmes et les cœurs se joignent, se comprennent, se pardonnent, et se soutiennent les uns les autres.

Grâce à ces efforts bénis par Dieu le foyer paternel sera pour les enfants le sanctuaire du véritable amour, du bonheur qui n'apporte pas de fièvre maligne.

ENFANTS, aimez vos parents, aimez-vous fortement en-

tre frères et sœurs ; attachez vos âmes à la maison de chez vous. Voyez la longue chaîne de vertu et de sacrifices qui vous y rattache et qui a apporté là pour vous les joies comme nulle part vous n'en trouverez plus. Calculez ce que vous seriez sans tout l'amour et le dévouement dont vous avez été entourés chez vous. Avivez en vous le désir, le besoin de revenir souvent auprès de vos pères et mères, afin de pouvoir aimer avec plus de sincérité ce qui doit être aimé ici-bas.

La vie pourra vous disperser au loin... tous et tous jours vivez d'un même esprit qui vous lie à l'âme de ceux qui restent au foyer ! L'esprit de famille, si vous l'avez fortement chevillé à votre cœur, vous gardera fidèles à l'honneur et au respect du vrai, du beau, et du bien dont vos parents, à la maison, vous apprennent les fortes et saintes leçons. Cet esprit vous gardera fidèles aussi au bonheur vrai de votre enfance !

Oh ! pour tous, que nos maisons soient bien la petite patrie, toujours douce, accueillante, toujours intime et fortifiante, où peines, joies et prières sont mises et vécues en commun !

Que ce souhait se réalise ! et moins de pères et de mères auront des prodiges sur qui pleurer ; parce que moins de fils et de filles recourront aux faux plaisirs du monde, pour s'étourdir, pour tuer leur ennui... et leurs âmes avec !..

Dieu merci ! cet esprit de famille n'a pas déserté tous nos foyers. Bon nombre de nos familles en font leur vie et leur règle d'éducation. — Nous ne saurions trop les en louer et les remercier au nom de Dieu et du pays ; et nous les prions de persévérer dans cette voie.

Puisse tous les autres foyers les imiter pour leur joie et leur félicité !

La vie paroissiale

CHS DE NOUË.

Au Conseil de Ville

Vendredi, le 4 Mai dernier, le conseil de ville tenait une réunion spéciale. Etaient présents Dr Laporte, maire, MM. J. F. Rice, David Chassé, Léonide Gagné, Aurèle Bérubé, Chs Pérusse et J.-E. Michaud.

Après lecture et adoption des minutes de la dernière assemblée, M. le Dr Guy, Président du Bureau des Assesseurs de la ville se présente devant le conseil et désire savoir si les employés venus expressément en ville pour travailler à la construction des moulins Fraser sont taxables.

La clause touchant les licences d'entrée et les taxes de l'entente entre la ville et la Compagnie Fraser est une surprise pour plusieurs, après discussion et quelques explications de M. John M. Stevens le conseil recommande aux assesseurs d'omettre de la liste de taxe tous les employés, contracteurs, sous-contracteurs etc... qui ne résidaient pas ici avant le début de la construction.

M. John M. Stevens, Avocat, demande à la ville de fournir l'eau à la Compagnie Fraser pour la construction des moulins aux mêmes taux que ceux convenus pour l'opération, savoir 100 par 1000 gallons. Le conseil réfère cette question au comité de l'aqueduc.

M. Mitchell, maire de Fredericton, se présente devant le conseil de ville de la part de M. Fraser et dit être chargé de la construction des résidences que la Compagnie est actuellement à faire construire sur la Rue Rice. Ces maisons seront au nombre de douze, d'un modèle uniforme et du type "Bungalow". Des résidences plus spacieuses seront érigées à quelques semaines sur le chemin du Canada. Toutes ces demeures auront des chambres de bain et seront terminées vers la mi-juin.

M. Mitchell demande à ce que la ville pose des égouts pour le service de ces maisons. Il est optimiste pour la ville d'Edmundston et dit combien nous devons être heureux de voir cette industrie s'implanter ici. Nous en retirons beaucoup d'avantages.

Le maire répond que la question des égouts est actuellement à l'étude et que l'on apportera la plus grande considération aux demandes de M. Mitchell.

Des lettres de M. Alfred Roy, Ingénieur civil, de Montréal, de la British Sailors relief fund, sont lues et déposées sur la table. M. L. A. Gagnon est nommé Magistrat de Police.

Sur proposition de M. Enoil Michaud, secondé par M. Aurèle Bérubé, le salaire de M. Wilbrod Picard, assistant Ing. à la Station de pouvoir sera de \$50.00 par mois. Le salaire de M. Thomas Guérette secrétaire-trésorier de la ville sera de \$90.00 par mois. M. Frank Bossé recevra \$25.00 par mois. Les engagements de tous les employés de la ville se termineront le dernier décembre prochain. A partir de Janvier tous seront obligés de signer un engagement et de laisser entre les mains du secrétaire le montant d'un mois de salaire comme garantie.

Il est résolu de demander à la prochaine législature provinciale d'amender l'acte des villes incorporées de telle sorte que dorénavant les échevins d'Edmundston pourront être choisis n'importe où dans la ville sans distinction de quartiers.

La recommandation du Comité des chemins d'engager M. John Lebel au salaire de \$3.00 par jour comme commissaire des chemins est acceptée. La ville décide d'acheter un lot de 50 par 200 pieds situé sur le chemin du Canada, appartenant à M. Michel Tighe. Ce lot servira de puits à gravois.

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Siege social : MONTREAL
SUCCURSALES DANS LA PROVINCE :

Caraget,	M. P. E. Moreault,	Gérant
Burshurst,	N. Alarie,	pro-Gérant
Edmundston,	A. Alain,	pro-Gérant
Moncton,	J. E. St-André,	Gérant
North,	L. J. Melanson,	pro-Gérant
St-John,	D. W. Harper,	Gérant

10—Vous pouvez déposer vos argentis toujours remboursables à demande et recevoir 3% d'intérêt l'an ; les dits intérêts étant capitalisés ou payés tous les six mois, le 30 juin et le 31 décembre de chaque année.

20—En vertu de règlements particuliers à cette banque, les argentis confiés à son département d'épargne sont contrôlés par un comité de censeurs. Ces messieurs examinent mensuellement les placements faits, en rapport avec ces dépôts, assurant ainsi aux déposants la plus grande protection possible.

30—Pour la commodité de tous, des dépôts de toutes sommes, depuis (\$1.00) un dollar sont acceptés au département d'épargne.

Deux ou plusieurs personnes peuvent aussi ouvrir un compte conjointement.

Nous sollicitons respectueusement votre encouragement et votre patronage

LA BANQUE ROYALE DU CANADA

Incorporee en 1869

Capital autorisé	\$ 25,000,000
Capital payé et fonds de réserve	\$ 27,000,000
Actif	\$285,000,000

Siege Central, Montreal.

Sir HERBERT S. HOLT, Président E. L. PRASE, Vice-Prés.
et Dir. Général C. E. NEILL, Administrateur Général

Les succursales, de cette Banque 365 couvrent toutes les provinces du Canada et offrent les facilités pour effectuer toutes espèces d'opérations de banque 45 branches sont dans les PAYS étrangers

Departement d'Epargnes

On peut ouvrir un compte avec un montant de UNE PIASTRE (\$1.00) ou plus. L'intérêt sera payé ou crédité semi-annuellement.

Comptes Conjoints.—S'ils le désirent, deux membres de la même famille pourront ouvrir un seul compte, l'un ou l'autre (le survivant en cas de mort) ayant droit à l'argent déposé.

Les comptes peuvent être ouverts et desservis par la maille.

SUCCURSALE D'EDMUNDSTON, N. B.

A. G. LOCKHART, Gérant.

M. Régis Thériault est chargé d'établir la ligne nord de la rue Rice. M. Hanson de Fredericton est engagé pour établir les lignes du chemin montant chez M. Eugène Blanchette.

On recommande l'achat de plusieurs tuyaux en fer garni pour les traverses des rues.

Ajournement à samedi soir le 6 Mai.

Assemblée du 6 mai.

Sont présents : le Maire, J.-F. Rice, J.-E. Michaud, A. Bérubé, L. Gagné, J.-A. Ratté, D. Chassé et Chs Pérusse.

M. l'échevin Gagné fait rapport que le Comité des Pauvres a placé Mme George St-Amand et ses six enfants chez son père M. Anthime Lucas a raison de \$45.00 par mois pour un mois.

M. Aurèle Bérubé du comité de l'aqueduc fait rapport d'un arrangement fait avec la compagnie Fraser pour approvisionnement d'eau à raison de \$20.00 par mois pour le temps de la construction de leurs moulins et de leur système Hydro-Electrique.

M. J. Enoil Michaud du comité de règlements fait rapport que le règlement No 13 se rapportant aux licences spéciales imposées aux étrangers venant travailler ou s'établir dans la ville, a été préparé et modifié suivant la résolution adoptée à la dernière assemblée du conseil.

Les journaliers et certains corps de métiers n'auront pas de taxes spéciales à payer. La partie de la loi visant les gens de commerce et d'une manière générale tous ceux qui ne sont pas dépendants seront taxables comme par le passé.

Ajournement.

Prochaine assemblée vendredi le 11 mai prochain.